

## NOTE D'INFORMATION n°2024-25

### AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS EXTERNE POUR LE RECRUTEMENT D'OUVRIERS PRINCIPAUX DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

**Le Directeur,**

Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels de la filière ouvrière et technique de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n°2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière ;  
Considérant que l'appel à mutation pour des recrutements d'ouvriers par l'établissement est infructueux ;

**DECIDE**

**Article 1 :** Un concours externe est ouvert en vue de pourvoir **2 postes vacants d'ouvriers principaux de 2<sup>ème</sup> classe**, dans la **spécialité restauration**, au centre hospitalier des Cévennes ardéchoises.

**Article 2 :** Peut faire acte de candidature toute personne :

- de nationalité française ou ressortissante d'un Etat de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen,
- titulaire d'un diplôme minimum de niveau V (CAP/BEP) ou d'une qualification reconnue équivalente, ou d'une certification inscrite au répertoire national des certifications professionnelles, ou d'une équivalence délivrée par la commission instituée par le décret n°2007-196 du 13 février 2007,
- et remplissant les conditions générales et particulières exigées pour l'exercice de la fonction.

**Article 3 :** Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- une lettre de candidature explicitant les motivations du candidat,
- un CV détaillé précisant notamment les formations et les emplois occupés,
- la copie d'une pièce d'identité,
- les copies des diplômes, titres ou autorisations requis (certifiées conformes par le candidat).

**Article 4 :** Les dossiers de candidature doivent être adressés **au plus tard le 11 janvier 2025**, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Centre hospitalier des Cévennes ardéchoises  
Service Ressources Humaines / Concours  
2 rue du Bourdary – CS 40007 – 07260 JOYEUSE

Ou bien déposés sur place contre récépissé au service des Ressources Humaines à Chambonas, au plus tard le même jour avant 16 heures.

**Article 5 :** Les candidats déclarés admissibles au vu de leur dossier de candidature seront convoqués par courrier à un entretien devant le jury. Cet entretien a caractère d'épreuve unique. Une liste des candidats déclarés admis par le jury sera ensuite établie, et les nominations se feront dans l'ordre de classement de cette liste.

Fait à Joyeuse, le 6 décembre 2024

  
Le Directeur,  
Christophe SUZAC

La Directrice adjointe

Rachida BENABIDA



Diffusion : affichage interne et ARS – BlueKanGo – sites internet CHCA et ARS